

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juillet, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : MMes et MMrs : GERBE Sylvie, CHRETIEN Jean-Pierre, ROUGANNE Béatrice, DAFFIX Didier, GRANDJEAN Roland, DEAT Dominique, PARNEIX Nadia, GALLO Jacques, HERVE Vincent, POULET Sandrine (départ à 21h20),

Absents excusés : MEKADEM Patricia (pouvoir donné à DEAT Dominique), LIPOWIEZ Fabrice (pouvoir donné à PARNEIX Nadia), AGIER Sabrina (pouvoir donné à POULET Sandrine)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : ROUGANNE Béatrice

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2025

Ordre du jour :

- 1) Budget 2025 : décision modificative n°1
- 2) Autorisation d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations
- 3) Contrat d'engagement éducatif : modification du montant de la rémunération
- 4) Adhésion mission assistance retraite du Centre de Gestion 63
- 5) ONF : aménagement des forêts publiques de la commune d'Enval
- 6) Divers

1) Budget principal – Décision modificative n°1

Délibération 2025-22

Des dépenses non prévues lors du vote du budget ont été réalisées, des ajustements sont donc nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits suivants sur le budget principal 2025 :

Investissement

Dépenses		
Compte	Opération	Montant
27638	81	15 217
231	96	30 000
TOTAL		45 217.00

Recettes		
Compte	Opération	Montant
1641		45 217.00
TOTAL		45 217.00

2) Réalisation d'un Contrat de Prêt Transition Ecologique d'un montant de 45 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une voirie dédiée à la mobilité active (piéton) s'inscrivant dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local

Délibération 2025-23

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 45 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transition Ecologique

Montant : 45 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

3) Réalisation d'un Contrat de Prêt Transition Ecologique d'un montant de 55 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la modernisation des infrastructures d'éclairage public s'inscrivant dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local

Délibération 2025-23b

Pour le financement de cette opération, le maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 55 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transition Ecologique

Montant : 55 000 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuarial annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise son maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

4) Modification de la rémunération du Contrat d'Engagement Educatif

Délibération 2025-24

Le décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement éducatif s'applique au 1^{er} mai 2025 et relève le seuil de rémunération des titulaires d'un Contrat d'Engagement Educatif. La rémunération forfaitaire journalière minimum était jusque-là égale à 2,20 fois le montant du SMIC soit 26,13 €, elle s'élève désormais à 4,30 fois le SMIC soit 51,08 € minimum.

Le maire propose d'augmenter la rémunération du CEE à 60 € pour le forfait journalier à compter du 1^{er} juillet 2025 et de modifier la délibération créant les postes non permanents en CEE n°2025-10 du 2 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'augmentation à 60 € du forfait journalier du CEE à compter du 1^{er} juillet 2025
- d'inscrire les crédits correspondants au budget

5) Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Délibération 2025-25

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour une durée de trois ans,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

6) Aménagement des forêts publiques de la commune

Délibération 2025-26

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts publiques de la commune d'Enval, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur les forêts et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à ces forêts,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix contre et 4 abstentions (CHRETIEN Jean-Pierre, DEAT Dominique, HERVE Vincent, MEKADEM Patricia) émet un AVIS DÉFAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

7) Divers

- **Révision du loyer de l'appartement du 2 rue écoles**

Délibération 2025-27

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'appartement situé au 2 rue des écoles (au-dessus de la mairie) est vacant depuis le 31 mars 2025. Le loyer mensuel était de 560 euros et la provision mensuelle pour charges de 50 euros.

Des travaux de remplacement des fenêtres et des volets sont engagés et seront réalisés en septembre avant d'être reproposer à la location.

Monsieur le maire propose d'augmenter le loyer à 650 euros.

Une provision pour les charges sera demandée à hauteur de 50 euros mensuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de réviser le loyer à 650 euros par mois et de demander 50 euros pour la provision des charges.

- **Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet**

Délibération 2025-28

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service scolaire compte des agents d'animation et techniques. Ces derniers sont chargés du ménage des classes et des bâtiments communaux. L'organisation mise en place depuis la rentrée 2024, consiste en une équipe de 2 agents. Ils sont à, l'heure actuelle, en contrat temporaire. Sylvie Gerbe, adjointe aux affaires scolaires, propose de pérenniser cette organisation et créer un poste d'adjoint technique à 30 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial, catégorie C, Echelle C1, à temps non complet (30h) à partir du 1^{er} septembre 2025 et demande à Monsieur le Maire de procéder au recrutement

- Dit que le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget

Tour de table :

Christian MELIS : informe de l'abandon du projet SCOLAE pour des raisons financières. Les subventions sollicitées pour ce projet pourront être demandées pour un nouveau projet.

Des travaux sont envisagés au tennis, le Fonds des Initiatives Communales (FIC) attribué par le Conseil Départemental pourra être sollicité. Le plafond des travaux s'élève à 380 000 € et le pourcentage de subvention à 40% soit 152 000 € disponible pour le financement.

En revanche la demande doit être déposée avant le 31/12/2025.

Le projet consiste en la réfection des deux terrains existant en résine et la création de deux terrains de padel semi-couverts. Cet ajout se fera dans le prolongement du terrain de gauche afin de réaliser une seule dalle.

Nadia PARNEIX a contacté deux maîtres d'œuvre, les rencontres sont prévues en juillet pour un lancement du marché en septembre. Il faudra réaliser un appel

d'offres et choisir les entreprises. Le maître d'œuvre aura la tâche de rédiger le dossier de consultation : acte d'engagement, CCAP, CCTP, règlement de consultation, ...

Si ce projet est inférieur à 380 000 € il restera la possibilité de faire une deuxième demande de subvention pour des travaux à l'école sur la base des études réalisées dans le cadre de SCOLAE.

Le local situé au 26 rue de la République sera loué à l'association Riom Initiative Combrailles à compter du 15 août. Le bail est en cours de rédaction.

Jean-Pierre CHRETIEN : le bulletin municipal est sorti d'impression et a été livré à la mairie. La distribution est en cours et sera terminée d'ici samedi.

Les manifestations prévues pour le passage du TDF sont finalisées. Les associations ont collaboré afin de proposer des animations diverses aux spectateurs qui viendront encourager les coureurs du Tour de France.

Didier DAFFIX : participation à une réunion avec le Conseil Départemental sur l'ESS : économie sociale et solidaire. Les entreprises de ce secteur interviennent dans les domaines de l'insertion des personnes et la transition énergétique sous forme de subventions attribuées pour l'achat de cuves récupération eau ou le remplacement des luminaires par des leds. L'enveloppe a été augmentée. L'an prochain, les aides se porteront sur la végétalisation des écoles et bâtiments publics (cours et toiture).

Roland GRANDJEAN : participation à une réunion à la SEMERAP. Diverses informations ont été données telles que le montant du résultat financier de 2024 qui s'élève à 200 000 € pour 2024 et l'augmentation du prix de l'eau de 4.5 % en 2026.

D'autres part les stations d'épuration de Saint Ours et Ennezat rencontrent des problèmes de fonctionnement.

Il existe une clause de sortie de la délégation de service public en 2027.

Une réunion avec l'association Vinora sur les vins volcaniques a permis de savoir que le sol des vignes de Saint Hippolyte est argilo-sabloneux. Les résultats complets des sondages seront connus en septembre.

Jacques GALLO : informe de l'embauche de deux agents aux services techniques : un premier agent a conclu un contrat de 6 mois pour remplacer un agent en Congé Longue Durée et le deuxième sera présent pour deux mois dans le cadre d'un contrat saisonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25

MELIS Christian		DEAT Dominique	
GERBE Sylvie		AGIER Sabrina	
CHRETIEN Jean-Pierre		HERVE Vincent	
MEKADEM Patricia		POULET Sandrine	
DAFFIX Didier		LIPOWIEZ Fabrice	
GRANDJEAN Roland		PARNEIX Nadia	
ROUGANNE Béatrice		GALLO Jacques	